

Le 23 mars votez massivement
pour la seule liste de gauche
Votre vote sera un levier pour la défense
des services publics !

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
ET INTERCOMMUNAUTAIRES**
23 ET 30 MARS 2014



**Pontoise à gauche
vraiment**



NPA
NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

avec Solveig HURARD

37 ans, enseignante à Saint-Ouen l'Aumône

LES SERVICES PUBLICS : LE PATRIMOINE DE CEUX QUI N'EN ONT PAS

Choisir ses élus à Pontoise, c'est aussi choisir les élus communautaires !

Depuis des décennies, les élus de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, ceux de droite comme ceux de la gauche sociale-libérale, n'ont eu de cesse d'offrir nos services publics aux grands groupes du privé au moyen de délégations de services publics (DSP) et, plus récemment, de partenariats public-privé (PPP).

Le DSP ? Quésako ?

Une délégation de service public (DSP) est un contrat par lequel une personne morale de droit public, une collectivité territoriale par exemple, confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire, la plupart du temps privé. Le délégataire se paie sur la facture de l'usager.

Le PPP ? Quésako ?

Un partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à un prestataire pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public (loyer) et/ou des usagers.

Les collectivités masquent l'endettement public en déléguant leurs missions au privé, mais cela aboutit le plus souvent à reporter l'endettement.

En effet si, dans un premier temps, ces contrats permettent aux collectivités de réaliser rapidement leurs projets sans emprunter, ils se révèlent ruineux à long terme pour les finances publiques et les contribuables, mais juteux pour les partenaires privés :

❶ paiement d'un loyer au délégataire pendant toute la durée du contrat ;

❷ impossibilité de renégocier les termes du contrat si les besoins évoluent dans le temps ;

❸ taux d'emprunts exorbitants contractés par le privé (12 ou 13 %) répercutés sur la facture des usagers alors que les collectivités publiques peuvent prêter à des taux bien moindres ;

❹ insuffisance des contrôles technique et financier de la CACP sur les services délégués.

Quant au langage technocratique utilisé, il rend les enjeux des contrats difficiles à comprendre par les citoyens et par les élus.

Quand avez-vous été consultés pour la gestion de vos services publics ?

L'eau potable	DSP/ CYO - VEOLIA	contrat de 18 ans
Le traitement des eaux usées	DSP / CPA- VEOLIA	contrat de 30 ans
Les ordures ménagères	DSP/ CGECP- VEOLIA	contrat de 25 ans
Le chauffage urbain	DSP / CYEL- VEOLIA	contrat de 16 ans
Le parc de stationnement	DSP/ VINCI	contrat de 8 ans
Le transport urbain	DSP / STIVO- LACROIX	contrat de 10 ans
L'éclairage public	PPP / VINCI et SPIE	contrat de 18 ans
La crèche des Larris	DSP / BABILOU	contrat de 20 ans
AREN'ICE Centre national de hockey sur glace	DSP / UCPA	contrat de 20 ans

La CACP ? Quésako ?

La CACP est la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Elle se compose de 68 élus issus des treize communes de l'agglomération. Vous ne le savez peut-être pas, mais le mode d'élection de ces conseillers va changer lors de ces prochaines élections municipales. Désormais, la règle de répartition entre les listes sera la même que pour l'élection des conseillers municipaux. Il y aura des conseillers municipaux d'opposition délégués au conseil communautaire.

Ce qui caractérise le fonctionnement de notre CACP, c'est l'absence de démocratie et l'opacité dans laquelle sont prises toutes les décisions. Les conseillers communautaires sont élus sans programme et décident sans consulter les citoyens des grandes

orientations politiques et de la gestion des services publics. On nous fait croire que les décisions n'y sont que techniques afin d'entériner des mesures contestables, révélatrices de réels choix politiques socio-libéraux. Cela est d'autant plus grave que les prérogatives de la CACP ne cessent de s'étendre.

Pourtant, l'échelon communautaire pourrait se révéler pertinent pour mener une réflexion collective au bénéfice de toute l'agglomération sur

- la répartition du logement social,
- la question du déplacement sur le territoire (pistes cyclables, voies douces, transport, navettes...),
- la coopération et la reconquête des services publics,
- la cohérence des politiques locales d'urbanisme,
- la coordination des aides à la recherche d'un emploi.

Il faut que les citoyens s'en mêlent...

À la suite des mobilisations des citoyens, de nombreuses villes reviennent à la gestion municipale de leurs services publics. Les élus de **PONTOISE À GAUCHE VRAIMENT**, aux côtés des associations et collectifs concernés, prépareront les conditions d'une véritable gestion publique pour en faire baisser les coûts et améliorer la qualité et soutiendront les luttes menées localement.

FRET

Des associations d'habitants sont mobilisées contre le projet consistant à faire de la ligne J, Gisors-Paris, un tronçon de l'autoroute ferroviaire qui devrait délester l'itinéraire historique du fret. Nous sommes favorables au fret ferroviaire et fluvial, mais les conditions de vie des habitants, et pas seulement ceux qui demeurent le long de la voie ferrée, ne doivent pas devenir insupportables. Or d'autres projets passant dans des zones moins urbanisées sont abandonnés pour des questions de rentabilité.

Les futurs habitants des projets immobiliers du bord de l'Oise savent-ils que 25 convois quotidiens de fret de près d'un kilomètre de long vont passer non loin de leurs fenêtres ?... Serait-ce pour cette raison que ce projet de fret est resté secret si longtemps et que les habitants en ont pris connaissance par voie de presse et non par leurs élus ?...

COMMUNAUTÉ HOSPITALIÈRE DE TERRITOIRE NORD VAL-D'OISE

Les centres hospitaliers de Saint-Martin-du-Tertre, Beaumont, Pontoise et du Vexin (Marines, Magny, Aincourt) fusionnent pour satisfaire les plans d'austérité de réduction des dépenses publiques.

Conséquences :

- ☒ Fermeture d'activités sur tous les établissements et transferts des actes rentables vers le privé.
 - ☒ Restructurations abusives en médecine, en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), en psychiatrie et fermeture de plus de 100 lits en chirurgie. Pour les personnels, cela signifie : souffrance au travail, accélération de l'activité, durée de prise en charge des patients trop brève.
- Au contraire, il faut engager le développement du service public, rouvrir des activités et des services, répondre aux besoins de santé de la population.

Sur ces questions importantes, les élus de **PONTOISE À GAUCHE VRAIMENT** organiseront des scrutins locaux pour permettre aux citoyens de peser réellement sur les choix et pas seulement être informés.

***Le 23 mars, votez massivement pour PONTOISE À GAUCHE VRAIMENT
la seule liste de gauche qui défend réellement les services publics !***

soutien Faites un don par chèque bancaire libellé à l'ordre de **Jacques CHAZARD, mandataire financier de Solveig HURARD**
À adresser à : Jacques CHAZARD 7, Larris-Orange 95300 PONTOISE.
Un reçu fiscal vous sera envoyé afin de vous permettre la réduction d'impôts autorisée par la loi, à savoir 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

contact <http://agauchevraiment.org>

contact@agauchevraiment.org



[@agauchevraiment \(https://twitter.com/agauchevraiment\)](https://twitter.com/agauchevraiment)